



Vers une communauté résiliente et en santé : résumé de l'évaluation d'impact sur la santé de Saint-Marcellin

Par la Direction de la santé publique
du CISSS du Bas-Saint-Laurent

Mise en contexte

Une évaluation d'impact sur la santé (EIS) sur la planification municipale de Saint-Marcellin a été réalisée par la Direction de la santé publique du CISSS du Bas-Saint-Laurent, en 2025. Cette EIS explore l'impact potentiel sur la santé de projets en lien avec l'aménagement du territoire et le développement de l'offre de services et d'activités au cœur du village et dans le secteur du lac Noir. L'objectif de cette démarche est de fournir des recommandations visant à éclairer la prise de décision de la municipalité dans une optique d'optimisation de la santé et de la qualité de vie de sa population. Les recommandations pourront être mises en place de façon volontaire par l'équipe municipale.

Analyses réalisées

Tel qu'illustré dans le modèle logique plus bas, cette EIS a estimé l'impact potentiel de sept composantes du projet municipal et leurs effets directs dans le milieu sur six facteurs ayant le potentiel d'influencer la santé et la qualité de vie de la population (déterminants de la santé).

Les analyses se basent sur de la littérature scientifique et grise, des discussions avec les partenaires municipaux, des résultats de consultations publiques réalisées en 2023 par la municipalité et des observations effectuées sur le terrain. Le tableau suivant résume les effets anticipés des composantes de projet sur les déterminants de la santé.

Modèle logique de l'EIS

Composantes du projet	Effets directs dans le milieu	Déterminants sur la santé	Effets sur la santé et la qualité de vie
Aménagements et activités dans le cœur du village <ul style="list-style-type: none">Centre communautaireParc municipal et espaces publicsInfrastructures favorisant la mobilité durable (route 234)	<ul style="list-style-type: none">Infrastructures municipalesAchalandage au cœur du village et sur le Chemin du lac Noir NordNombre de lieux de rencontreConvivialité du noyau villageoisProfil des usagers et usagères des activités nautiquesServices municipaux offertsBesoins en ressources bénévoles	<ul style="list-style-type: none">Sécurité et sentiment de sécuritéActivité physiqueSentiment d'appartenanceParticipation socialeCohésion socialeAccès à des services	<ul style="list-style-type: none">Santé physique et psychosocialeBien-êtreÉquitéRésilience
Aménagements et activités au Lac Noir <ul style="list-style-type: none">Espaces publics et infrastructures favorisant la mobilité durableActivités nautiques			
Participation citoyenne			
Service de garde éducatif à l'enfance			

Résumé des effets anticipés des composantes du projet municipal sur les déterminants de la santé

Composantes du projet de planification municipale		Déterminants de la santé touchés					
		Sécurité/ sentiment de sécurité	Activité physique	Sentiment d'appartenance	Participation sociale	Cohésion sociale	Accès à des services
Aménagements et activités dans le cœur du village	Offre d'activités au centre communautaire	●	●	●	●	●	●
	Parc municipal et espaces publics au cœur du village	●	●	●	●	●	●
	Infrastructures favorisant la mobilité durable au cœur du village (Route 234)	●	●	●			
Aménagements et activités au lac Noir	Espaces publics et infrastructures favorisant la mobilité durable au lac Noir	●	●	●		●	
	Activités nautiques (Station de lavage et location d'embarcation)	●	●	●		●	●
Soutien à la participation citoyenne	Soutien à la participation citoyenne			●	●	●	●
Service de garde éducatif à l'enfance	Service de garde éducatif à l'enfance			●	●		●

Légende : ● Effet positif sur la santé ● Effet incertain sur la santé ● Effet négatif sur la santé

Résumé des recommandations

Ces constats ont permis de formuler des recommandations pour les sept composantes du projet et sont résumés ci-dessous. Celles-ci visent à maximiser les bienfaits sur la santé et le bien-être de la population et à minimiser les effets négatifs potentiels. Elles tentent également de favoriser l'équité et d'augmenter la résilience aux changements climatiques de cette communauté.

1. Mise en place d'une offre d'activités au centre communautaire

- Développer des activités intergénérationnelles de type varié (activités sociales, culturelles, cognitives et actives) et gratuites (ou à faible coût) permettant aux jeunes et moins jeunes de pratiquer des loisirs communs et de socialiser entre eux;
- Faire la promotion de l'offre d'activités sur le site Web de la municipalité, la page Facebook, le journal municipal ou à l'aide d'affiches dans les lieux d'intérêt;
- Consulter périodiquement la population pour connaître leur degré de satisfaction et l'évolution de leurs intérêts et besoins.

2. Amélioration du parc municipal et ajout d'espaces publics au cœur du village

- Ajouter des éléments de verdissement qui apporteront fraîcheur et convivialité, en tenant compte des bonnes pratiques pour le choix des espèces végétales;
- Continuer de mettre en œuvre les recommandations du plan d'amélioration des parcs et des équipements récréatifs et sportifs;
- Concevoir et maintenir des lieux publics adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite. Voir le [Guide d'analyse de l'expérience inclusive en parc urbain](#).
- Installer un accès à une fontaine d'eau extérieure et disposer du mobilier urbain sur le terrain de l'édifice municipal lorsque les infrastructures y seront développées;
- Éclairer les parcs municipaux en soirée pour favoriser leur utilisation et renforcer le sentiment de sécurité de ses usagers et usagères.
- Animer les parcs et les espaces publics en organisant avec la population des événements gratuits ou à faible coût, pendant les 4 saisons.
- Adopter une approche participative pour la conception des projets, comme le choix du type d'infrastructure pour le terrain de l'édifice municipal, qui permet de prendre en considération l'âge et les besoins de toute la communauté.

3. Ajout d'infrastructures favorisant la mobilité durable au cœur du village (route 234)

- Ajouter des bacs à fleurs ou des bollards, en bord de route entre l'édifice municipal et le centre communautaire pour réduire la perception de largeur. À vérifier avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);
- Encourager la plantation d'arbres dans la nouvelle bordure en béton en face du centre communautaire et sur les terrains privés au noyau villageois;
- Mettre en place les interventions du plan de mobilité durable de Saint-Marcellin;
- Ajouter de l'affichage aux entrées du village et près des infrastructures municipales pour identifier les lieux et accueillir les visiteurs à Saint-Marcellin.

4. Amélioration des espaces publics et ajout d'infrastructures favorisant la mobilité durable au lac Noir

- Améliorer l'éclairage sur le chemin du lac Noir Nord (zone du parc municipal et près des entrées des sentiers);
- Augmenter la visibilité de tous les lieux d'intérêt avec de l'affichage à partir de la route afin qu'ils soient facilement et rapidement identifiables;
- Identifier des zones de stationnement sur un seul côté de la route pour le parc, les sentiers, la tour d'observation et la zone d'hébertisme;
- Ajouter de la signalisation sur le chemin du lac Noir Nord, par exemple dans la zone du parc, pour rappeler que la route est partagée par divers modes de transport;
- Sensibiliser la population au partage de la route et aux bonnes pratiques pour la sécurité routière, sur les réseaux sociaux ou le journal de la municipalité;
- Ajouter des supports à vélo aux entrées de tous les espaces publics;
- Animer les espaces publics du lac Noir en organisant des événements gratuits ou à faible coût avec la population riveraine, pendant les 4 saisons.

5. Développement de l'offre de services en lien avec les activités nautiques (station de lavage et location d'embarcation)

- Inclure un guide d'utilisation et de règlements lors de la location des embarcations. Idéalement, une personne devrait être disponible pour expliquer les consignes;
- Afficher les règlements et les bonnes pratiques d'utilisation des embarcations en location directement sur la remise qui les héberge au lac Noir;
- Maintenir dans le temps la gratuité de la location d'équipement pour favoriser, sans égard au revenu, l'accès aux loisirs de plein air et le droit à la fraicheur;
- Sensibiliser périodiquement la population aux risques des activités nautiques peu ou non supervisées et aux stratégies de préservation de la qualité de l'eau du lac;
- Aménager un lieu de baignade sécuritaire en suivant les recommandations du guide de la Société de sauvetage;
- Mettre en place une politique d'utilisation de la station de lavage d'embarcations et la promouvoir sur le site Internet de la municipalité, sur la page Facebook ou avec de l'affichage.

6. Soutien de la participation citoyenne

- Offrir des occasions de bénévolat souples afin d'accommoder les personnes qui ne peuvent pas nécessairement s'engager à long terme ou de manière prévisible;
- Élaborer des stratégies pour encourager les personnes à continuer de s'impliquer et à en recruter de nouvelles, comme en offrant de la formation pour les bénévoles, des activités de reconnaissance ou d'autres avantages sociaux;
- Soutenir les initiatives citoyennes en prêtant des

ressources matérielles et administratives (exemple : accès autonome et gratuit aux locaux et équipements de la municipalité);

- Cibler des projets qui peuvent être réfléchis et gérés par des personnes citoyennes (principe de subsidiarité horizontale, voir le rapport complet pour plus de détails).

7. Aménagement d'un service de garde éducatif à l'enfance

- Consulter et impliquer les jeunes familles de Saint-Marcellin afin de sélectionner un projet de service de garde adapté à leurs besoins;
- Promouvoir les services de garde grâce aux méthodes de l'Observatoire des tout-petits;
- Réfléchir à la possibilité de mettre à la disposition de la communauté ses installations en dehors des heures ouvrables (exemple : offrir une halte-garderie lors d'activités de participation citoyenne ou pour l'utilisation des modules de jeux).

En bref, la planification municipale de Saint-Marcellin se veut déjà très favorable à la santé et au bien-être de la population. Ces recommandations visent à maximiser les impacts positifs sur la santé, l'équité et la résilience aux changements climatiques de cette communauté.

Remerciements

La Direction de la santé publique du CISSS du Bas-Saint-Laurent tient à remercier la municipalité de Saint-Marcellin, la MRC de Rimouski-Neigette, l'Association pour la gestion environnementale et récréotouristique du lac Noir (AGERT) et la Corporation Avenir Saint-Marcellin pour leur collaboration généreuse et dynamique dans le projet.

Pour plus d'informations, merci de nous écrire à cette adresse : sante.environnementale.dspublice.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca

Pour consulter le rapport complet : www.cisss-bsl.gouv.qc.ca/eis

